

Paris, le 11 février 1969

NOTE D'INFORMATION

I - Informations parlementaires

Paris : 10 octobre 1968. Adoption par l'Assemblée Nationale française de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Le projet d'article 2 de cette loi présenté par le gouvernement stipulait :

"Les universités prennent, dans le cadre défini par les pouvoirs publics, les initiatives et les dispositions nécessaires pour organiser et développer la coopération universitaire internationale. Des liens particuliers doivent être établis avec les universités des Etats membres de la Communauté économique européenne."

Ce texte est venu en discussion devant l'Assemblée le 8 octobre. A la suite de différentes interventions, dont une de M. Xavier DENIAU, Secrétaire Général parlementaire de l'A.I.P.L.F., qui a déclaré notamment :

"Je désire... attirer l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de prévoir, dans le texte en discussion, une mention particulière concernant les universités partiellement ou entièrement de langue française dans l'ensemble du monde..."

Une nouvelle rédaction de l'article 2 a été présentée et adoptée par l'Assemblée. Son texte définitif est le suivant :

"Les universités ainsi que les institutions régionales et nationales prévues au titre II, prennent dans le cadre défini par les pouvoirs publics, les initiatives et les dispositions nécessaires pour organiser et développer la coopération universitaire internationale, notamment avec les universités partiellement ou entièrement de langue française. Des liens particuliers doivent être établis avec les universités des Etats membres de la Communauté économique européenne."

Au cours du débat, M. Edgar FAURE, ministre de l'Education Nationale, a précisé :

"... D'une façon générale, il est évident que nos universités s'ouvrent au monde et que, par suite, les contacts internationaux doivent avoir une valeur générale..."

"En second lieu, il est indiscutable que nous devons nous intéresser à notre langue. Des réunions récentes... ont manifesté la vitalité de notre langue et le rôle auquel elle peut prétendre comme langue internationale de culture. ...Je pense que la langue française pourrait devenir ce que fut jadis la langue latine, c'est-à-dire une langue de culture internationale que chaque étranger puisse utiliser en dehors de la siennet."

Paris : 23 octobre 1968. L'avis présenté au nom de la Commission des Affaires Etrangères sur le projet de loi de finances pour 1969 (Crédits du Ministère des Affaires Etrangères - Relations culturelles et Coopération technique) et annexé

.../...

au procès-verbal de la séance du 23 octobre, consacre dans sa conclusion les développements suivants aux relations entre les pays d'expression française :

"Enfin, nous ne voudrions pas achever de conclure cet avis sans exprimer la grande satisfaction que nous ont causés les nouveaux progrès enregistrés cette année par la politique de francophonie, et récemment illustrés par la réunion à Versailles de la première Assemblée générale des Parlementaires de langue française.

Il est en effet nécessaire que les pays francophones regroupent leurs efforts. Ils doivent mener une action multilatérale de coopération et se concerter, par exemple, pour la fourniture de fonctionnaires internationaux et la désignation d'experts des Nations Unies. Il faut arriver à mettre en oeuvre l'ensemble des moyens des pays de langue française. Cette action commune des pays francophones pourrait se manifester dans des domaines précis :

- d'abord dans le cadre de l'Agence de coopération technique francophone dont le projet de création a été présenté en janvier 1968 à Niamey lors de la Conférence des Chefs d'Etat de l'O.C.A.M. ;

- en matière de satellites de télécommunications, il est souhaitable que les pays francophones poursuivent une action commune ;

- les pays francophones doivent également s'entendre pour que soit établi un véritable Marché commun des biens culturels (livres, disques, films), pour que les nombreux obstacles qui entravent encore leur libre circulation soient abolis ;

- enfin l'équivalence des diplômes devrait être mieux définie et assurée. Chacun des pays de langue française, séparément, ⁽¹⁾ à la demande qui s'accroît dans le monde, en ce qui concerne la langue et la civilisation françaises.

L'effort effectué par la France, en particulier, ne peut pas être poursuivi très au-delà de ce qu'il est, en proportion du produit national.

Nous sommes par exemple avec 35.000 professeurs en mission, le plus gros exportateur de professeurs du monde. Nous ne pouvons guère aller plus loin.

Il convient donc, dépassant le cadre national, d'unir, de concerter et de répartir les efforts de tous les pays de langue française dans le monde pour développer encore les relations culturelles et la coopération technique entre les peuples.

C'est la condition d'un nouvel élan de l'expansion de notre langue et de notre culture."

Paris : 18-24 octobre : Une délégation de Parlementaires malgaches a rendu visite au Parlement français sur invitation de l'Association parlementaire Europe-Afrique. Cette délégation présidée par Monsieur RATSIMANAO-RAFIRINGA, Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale Malgache, était composée de : M.M. JAOUANANA, membre de la Commission des Affaires Sociales, BODALA, Vice-Président de la Commission de l'Intérieur et de la Fonction Publique, RANDRIANARIJAONA, Rapporteur de la Commission de la Défense Nationale.

Ces Parlementaires ont été reçus en particulier par M. Achille PERETTI, Vice-Président de l'Assemblée Nationale Française, M. Jacques VENDROUX, Président de la Commission des Affaires Etrangères et M. Jacques FOCCART, Secrétaire-Général pour les Affaires Africaines et Malgaches à la Présidence de la République. Ils ont visité au cours de leur séjour l'hôpital de Créteil, la centrale nucléaire de Chinon, les usines Renault de Flins et l'Ecole d'Agriculture de Grignon.

(1) ne peut pas faire face

.../...

Paris : 21 Novembre 1968 : Extrait du Rapport général fait au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes Économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances pour 1969 par M. Marcel PELLENC, Sénateur, Rapporteur Général, (Affaires Étrangères, rapporteur spécial : M. Georges FORTMANN), annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968 du Sénat.

"... Le fait le plus frappant de ces dernières années est la prise de conscience par le monde francophone de sa réalité, de sa solidarité naturelle et de la force d'attraction que pouvait conférer à son ampleur une cohésion affirmée...

"En agissant plus efficacement... pour l'avenir de notre langue, nous répondrions non seulement à une nécessité nationale mais aux vœux des 150 millions de francophones attachés, comme nous, au développement de notre culture et qui subissent, malgré eux, la pression de la langue anglaise à la fois chez eux et dans les réunions internationales.

Nous avons rencontré, du 26 au 28 septembre dernier, à Versailles, plus de 80 de leurs représentants au cours de l'assemblée générale de l'Association internationale des Parlementaires de langue française qui, en deux ans, a connu un remarquable essor.

Dès cette seconde réunion nous avons, en effet, rassemblé des membres de trente-deux parlements nationaux ou assemblées provinciales venus de quatre continents. Parmi eux, figuraient des congressistes appartenant non seulement aux nations entièrement ou partiellement francophones comme le Luxembourg, le Canada, la Belgique, la Suisse, la Tunisie, les Républiques d'Afrique noire, le Laos, le Cambodge, Monaco, Haïti et l'Île Maurice, mais aussi au Val d'Aoste, au Liban, aux Seychelles, à la République Arabe Unie et à Jersey.

Ces présences, parfois inattendues, et la passion apportée par chacun à nos débats ont démontré l'étendue de notre audience et la possibilité de multiplier nos activités en faisant appel à tous ces amis géographiquement proches ou lointains.

Car nous ne sommes pas seuls et ne devons pas agir seuls.

Sur tous les problèmes que nous avons étudiés et que je développerai en différents points de ce rapport (action linguistique auprès des organismes internationaux ainsi que des personnalités étrangères, enseignement, agence internationale de coopération, satellites de télécommunications, marché commun des biens culturels), les pays francophones sont prêts non seulement à seconder nos efforts mais à prendre leur part des actions à mener, considérant que la culture française est le bien de tous. Nous avons, du reste, besoin de cet apport et nos services des relations culturelles et de la coopération gagneront en efficacité en répondant à ces offres de collaboration."

Paris : 2-10 Décembre 1968. Dans le cadre des activités de l'Association interparlementaire France-Canada, une délégation de la Chambre des Communes du Canada a séjourné en France du 2 au 10 décembre 1968. Elle était présidée par M. Ovide LAFLAUME (Député de la Province du Québec), M.M. LACHANCE (Québec), MARCEAU (Québec), LEBLANC (Québec), DUMONT (Québec), GAY (Manitoba), LASSALE (Manitoba) Edward SCHREYER (Manitoba) et COITEAU (Nouvelle-Ecosse). Elle a été reçue pendant son séjour par M. Jacques CHABAN-DELLAS, Président de l'Assemblée Nationale

.../...

française, et a participé à plusieurs séances de travail organisées par les parlementaires français de l'Association France-Canada. Ses membres ont visité les installations du Centre National d'Etudes Spatiales de Brétigny ainsi que le département de la Corse.

II - Informations générales.

- Tunis : 26-29 Décembre 1968.

Le premier Congrès International des Jeunes francophones s'est tenu à Tunis du 26 au 29 Décembre 1968. Ses participants qui ont été reçus par le Président BOURGUIBA, ont décidé la création d'une organisation internationale des Jeunes francophones avec la mise en place d'une Commission administrative et l'adoption d'une charte.

Ils ont approuvé d'autre part un programme concret d'échanges entre Jeunes ainsi que différentes résolutions concernant les activités de leur organisation. Ils ont enfin adressé des messages aux autorités des pays d'expression française pour demander leur aide et pour recommander la création d'une agence de coopération multilatérale.

- Paris : 24 janvier 1969.

M. Jean Guy CARDINAL, Vice-Président du Conseil et Ministre de l'Education de la Province du Québec et M. Michel DEBRE, Ministre des Affaires Etrangères du gouvernement français, ont signé à Paris trois lettres concernant la coopération franco-québécoise. L'une de ces lettres porte sur l'étude d'un projet de construction en commun d'un satellite de télécommunication destiné à permettre un plus grand développement des relations culturelles entre les deux parties intéressées.

- Kinshasa : 27-29 janvier 1969.

Réunion à Kinshasa des Chefs d'Etat de l'Organisation Commune africaine et malgache (O.C.A.M.). (Le texte du communiqué rédigé à l'issue de cette réunion sera publié dans une prochaine note d'information.)

- Paris : 29 janvier 1969.

M. Raymond POUSSARD, Ministre plénipotentiaire, est nommé directeur général adjoint de l'O.R.T.F. Il est chargé à ce titre de la direction des affaires extérieures et de la coopération de l'Office. Cette direction groupe l'ensemble des activités de l'O.R.T.F. à l'intention de l'étranger et a absorbé en particulier l'ancien office de coopération radiophonique (OCORA).

- Luxembourg : 31 janvier 1969.

Composition du nouveau gouvernement luxembourgeois :

- Président du gouvernement, ministre des finances, du budget et du Trésor : M. Pierre WERNER (chrétien social).
- Vice-Président, ministre de la justice et de la force armée : M. Eugène SCHAUSS (libéral).
- Ministre des affaires étrangères : M. Gaston THORN (président du parti libéral).
- Ministre des affaires économiques et des transports : M. Marcel MART (libéral), ancien chef de l'information des pays tiers de la Commission européenne.
- Ministre de l'éducation nationale, du travail et de la sécurité sociale : M. Jean DUPONG (président du parti chrétien social).
- Ministre de l'Agriculture : M. Jean-Pierre BUCHLER (chrétien social).
- Ministre de la jeunesse et de la santé publique : Mme Madeleine FRIEDEN (chrétien social).